



Déclaration fiscale annuelle pour établissements de fabrication des biocarburants pour la propre consommation privée

Remarques générales

Les établissements de fabrication de biocarburants pour la propre consommation privée sont tenus de déclarer spontanément une fois par année à la Direction générale des douanes la quantité de biocarburant fabriquée. A cet effet, il faut transmettre le présent formulaire d'ici au 31 janvier de l'année qui suit l'année de production à la **Direction générale des douanes, section Impôt sur les huiles minérales, Monbijoustrasse 91, 3003 Berne**. Le formulaire doit être transmis même s'il n'y a eu aucune production durant l'année qui fait l'objet de l'annonce.

1. Adresse de l'assujetti à l'impôt

Nom		Prénom	
Rue		Numéro	
NPA		Localité	
Téléphone		Courriel	

Adresse de l'emplacement de l'installation (ne l'indiquer que si elle est différente de l'adresse de l'assujetti à l'impôt)	
Numéro d'autorisation	

2. Données relatives au biocarburant fabriqué

Période de production (jour/mois/année): du au

Quel carburant a-t-on fabriqué?

<input type="checkbox"/> Carburants gazeux:		<input type="checkbox"/> Carburants liquides:	
<input type="checkbox"/> biogaz ¹		<input type="checkbox"/> recyclat d'huile végétale usagée	
<input type="checkbox"/> gaz de bois ²		<input type="checkbox"/> biodiesel	
<input type="checkbox"/> autre:	→ lettre A	<input type="checkbox"/> distillats de biodiesel	→ lettre B
		<input type="checkbox"/> bioéthanol	
		<input type="checkbox"/> autre:	

¹ Biogaz issu de la fermentation de biomasse dans des installations de biogaz.

² Biogaz issu de la gazéification du bois.

A – carburants gazeux:

Il faut déclarer la quantité totale de gaz (en kg équivalent gaz naturel) qui a été fabriquée pendant la période de production. Pour vous faciliter la tâche, vous pouvez vous servir de l'outil de conversion ci-après.

Quantité de gaz fabriquée (en kg équivalent gaz naturel) destinée à être utilisée comme		
<input type="checkbox"/>	carburant pour véhicules	kg
<input type="checkbox"/>	combustible	kg
<input type="checkbox"/>	autre:	kg

Outil de conversion pour le calcul de la quantité en kg équivalent gaz naturel

Quantité de gaz produite	Nm ³
Equivalent gaz naturel en kg	kg

Base de calcul: 1 Nm³ méthane (CH₄ = 100% méthane) ~à 80 kg équivalent gaz naturel

B – carburants liquides:

Stock initial	
Total de la quantité de carburant fabriquée	
Quantité utilisée	
<input type="checkbox"/> comme carburant pour véhicules	
<input type="checkbox"/> comme combustible	
<input type="checkbox"/> à d'autres usages	
Stock final	

3. Confirmation de la personne responsable

Lieu	Date	Signature valable
------	------	----------------------------